

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

Présents : MMES ZAPATA Annie, CATY Francine, BOUILLET Nelly, BUDNY-GALA Lydia et MM. GUILLOT Frédéric, LE GALLIARD Frédéric, VIAL Alain, POUTARD Sébastien, COTTAZ Gilles, HERITIER Alban, et LARENAUDIE Anthony, BILLON Stéphane, DELAGE Patrick.

Secrétaire de séance : Mr LE GALLIARD Frédéric

ETAIENT EXCUSES : LE COSTOEC Thierry donne pouvoir à Mr LE GALLIARD Frédéric.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu des séances du 16 octobre 2023 et du 11 décembre 2023 : Les compte rendus sont validés à l'unanimité.

En préambule de la réunion, Mme le Maire indique qu'elle a rencontré Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture. Au cours de l'entretien, il a été évoqué les différents projets portés par la commune.

Commission travaux :

Mme le Maire a reçu Monsieur le secrétaire général de la préfecture, pour l'enfouissement du réseau et de l'aménagement du Bourg.

Salle polyvalente :

Les travaux de la salle polyvalente commencent le 15 février 2024 avec la démolition de la cheminée. Les entreprises interviendront ensuite sur la période du 15 mars au 15 mai 2024. Il est évoqué la possibilité de faire un bar à la place de la cheminée. Cette réalisation sera possible en fonction des financements à acquérir. Il est demandé à la commission travaux de faire réaliser un devis comparatif pour cet équipement.

Concernant la déclaration d'autorisation de travaux, nous avons missionné l'APAVE qui se chargera de la maîtrise d'ouvrage pour ce dossier d'aménagement.

Des travaux seront également à réaliser suite à la visite de conformité des bâtiments publics. La commission travaux est chargée de la mise en œuvre des remarques formulées lors de la visite.

Ecole maternelle :

Les deux portes de la maternelle ont été changées et ont fait l'objet d'un financement visa un reliquat de DETR.

Les clés :

Les clés sont identiques pour toutes les portes de l'école maternelle et primaire. Un travail est à réaliser pour répertorier les clés dans l'armoire à clés. Stéphane Billon se charge de cette tâche.

Divers :

Le CM valide le fait de convention avec le SDEC pour la réalisation d'une étude gratuite pour l'éclairage public au sein de la commune.

Concernant les terrains à vendre route de Mesminas, il nous est proposé par un professionnel de l'immobilier de baisser le prix de vente du terrain au m2 entre 10 et 12€.

Après discussion, il est retenu un tarif entre 12 et 15€ le m2 du terrain viabilisé. Un point sera fait au prochain conseil municipal.

Commission vie associative :

Epicerie

Une centaine de personnes étaient présentes à l'inauguration à laquelle participaient Mme la Préfète et Monsieur Lafrique, conseiller régional.

Lors de cette manifestation, il nous a été confirmé la validation des subventions à hauteur de 80% pour la construction du bâtiment communal qui hébergera l'épicerie.

Les marchés

Pour l'instant la mise en place des marchés pour 2024 est suspendue. Au vu du nombre de bénévoles pour l'épicerie, il est abordé la possibilité de les mobiliser pour l'organisation des marchés. Il est décidé de laisser le temps aux bénévoles de l'épicerie de s'organiser et d'échanger dans les mois à venir sur l'organisation des marchés.

Salle polyvalente :

La salle polyvalente est sous vidéosurveillance en permanence. Les films se trouvent dans le local vaisselle. Il faut faire un état des lieux entrées et sorties sur une feuille séparée de l'inventaire. La même personne doit effectuer l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Adressage :

Mme Batoux, chargée de mission à la poste est en charge du dossier d'adressage pour la Saunière. Frédéric Le Galliard doit la contacter pour finaliser le dossier qui a fait l'objet d'un avenant de date. Les travaux d'adressage doivent impérativement être terminés pour le 30 Juin 2024.

Commission Finances :

Arrêt des comptes :

La situation des comptes au 31 décembre 2023, laisse augurer un excédent de fonctionnement d'environ 60 000€. Ce chiffre sera précisé par les services de l'état prochainement.

BP 2024

Le budget prévisionnel sera présenté au prochain conseil municipal dans sa phase finale. Il est proposé de l'élaborer en reportant les lignes de dépenses à l'identique et de rajouter une dépense à hauteur de 10 000€ pour l'achat de points à temps pour les routes.

Les comptes relatifs aux dépenses liées à l'école seront majorés pour prendre en compte les frais liés aux transports des enfants pour aller à la piscine (Bassins mobiles à Guéret)

Il est validé une subvention de 20€ par enfant scolarisé en primaire à la Saunière pour cofinancer un voyage scolaire.

Concernant la récupération de TVA, il est annoncé le versement d'environ 22 000€ à la commune sur l'exercice 2024.

La vente de la cure va générer une recette à inscrire au budget dont le montant sera à valider par les services de la DGFIP.

Une délibération va être prise pour les demandes de subvention de Boost Commune pour la voirie.

Le conseil municipal valide le paiement par anticipation du BP 2024 pour payer les factures d'investissements en cours. Le montant est de 53 581,84€.

Une délibération pour payer les factures d'investissement va être prise pour leurs paiements avant le vote du budget.

Ressource Humaine :

Un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an va être signé avec Mr Cottaz Rémi, à temps plein à compter du 1^{er} février 2024.

Le conseil municipal valide le recrutement d'un autre agent communal à mi-temps. Une publicité de l'offre va être faite. Nous acceptons toutes propositions, en fonction nous verrons si ça sera un contrat aidé ou non.

Une délibération est prise pour la convention protection prévoyance santé obligatoire avec le centre de gestion.

Une demande va être faite à divers services pour une formation APR pour Mr Cottaz. Nous devons aussi voir pour une formation qui est obligatoire pour Mme Valles et Mme Malochet.

Le pot de départ à la retraite de Pascal Trespeux est prévu le 29 Février 2024.

Une cagnotte est ouverte et à la disposition de tous à la mairie pour toutes celles et ceux qui veulent participer au cadeau qui sera remis à Pascal.

La mairie prend à sa charge l'organisation du pot.

Mr Trespeux Pascal fait son pot de départ le 29 Février 2024, il y a une enveloppe à la mairie.

Divers :

Une délibération sera prise pour l'entretien des biens de section marre et étang de la commune qui sont cinq. Ils étaient en partie entretenus par la commune et des villageois. Un curage coûte environ 4 000 €. Qui doit faire l'entretien ?

Une délibération va être prise pour une adhésion d'une commune au sdic, celle de Fransèches.

Les services de l'UDAP (bâtiments de France) ont émis un avis défavorable au projet d'implantation d'un lotissement dans le terrain appartenant à Monsieur Jullien.

Il est possible que le propriétaire formule un recours contre cette décision.

Suite à la demande de M Simon de couper bois sur une parcelle communale, il est prévu que les

conseillers municipaux se déplacent sur place pour apporter une réponse à cette demande.

Concernant la propriété de Monsieur Pauly, à proximité de la mairie, Mme le Maire informe les élus sur l'échange qu'elle a eu une nouvelle fois avec la tutrice du propriétaire à qui elle a réitéré la volonté de la commune d'acquérir le bien.

Suite à la demande de certains élus de faire un point régulier sur les dossiers portés par l'agglomération du Grand Guéret, Mme le Maire indique :

- Que le budget Prévisionnel 2024 a été voté lors du dernier conseil communautaire
- Le transfert de la compétence « piscine » de la ville à l'agglo depuis le 1^{er} janvier 2024
- Les décisions de la commission « eau-assainissement » d'harmoniser les tarifs de l'eau et de l'assainissement sur les 25 communes de l'agglo

